



D.2019.12.11.7.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2019

7 – GESTION DU PATRIMOINE

7.7 - Accord cadre M2019-0161 - Travaux d'installation et de déploiement des écrans Informations Voyageurs (IV) du métro ligne A (entrée du métro et salle des billets) et Ligne B à conclure avec la société SPIE CITY NETWORKS - Autorisation de signer l'accord cadre.

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Tisseo Collectivités a établi une feuille de route technique de l'information voyageur métro, construite pour répondre aux objectifs de gestion patrimoniale en termes d'évolutions fonctionnelles, de gestion des obsolescences techniques et normatives (accessibilité), et d'optimisation des coûts globaux.

Le présent accord cadre concerne l'acquisition et l'installation des équipements de quais sur la ligne B, et des équipements en entrée du métro et salles des billets des lignes A et B. L'accord cadre comprend les études et la réalisation de l'information voyageur (IV) sur les 18 stations ligne A (entrées et salles des billets) et les 20 stations ligne B.

Ce marché prend la forme d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire, passé par une entité adjudicatrice avec montant maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

Les montants minimum et maximum sont respectivement estimés à 800 000,00 € HT et 1 600 000,00 € HT.

La durée de l'accord-cadre est de 24 mois à compter de la date de l'accusé de réception de sa notification.

L'accord cadre est passé en vertu des dispositions des articles L. 2124-3 et R2124-4 du code de la Commande Publique régissant la procédure avec négociation.

Le nombre de candidats admis à présenter une offre est limité à 6 sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures recevables.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 5 juin 2019 aux publications du JOUE, BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 8 juillet 2019 à 12h00.

Quatre (4) entreprises ont remis une candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. INEO MPLR – Agence TERTIAIRE MP
2. EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES - FONTANIE
3. SPIE CITY NETWORKS
4. SATELEC

Les 4 candidats ont été retenus.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux 4 candidats retenus le 14 août 2019.

La date limite de remise des offres a été fixée au 23 septembre 2019 à 12h00.

3 entreprises ont remis une offre :

1. EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES – FONTANIE
2. INEO MPLR – Agence TERTIAIRE MP
3. SPIE CITY NETWORKS

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 3 décembre 2019, attribué l'accord-cadre pour Travaux d'installation et de déploiement des écrans IV du métro ligne A (entrée du métro et salle des billets) et Ligne B à la société SPIE CITY NETWORKS pour un montant minimum de 800 000, 00 €HT et un montant maximum de 1 600 000, 00 €HT, le détail estimatif remis s'élevant à 974 503,00 €HT.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191211-20191211-7-7D- DE Date de télétransmission : 11/12/2019 Date de réception préfecture : 11/12/2019
--

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2019-0161 pour les travaux d'installation et de déploiement des écrans IV du métro ligne A (entrée du métro et salle des billets) et Ligne B avec la société SPIE CITY NETWORKS pour un montant maximum de 1 600 000,00 € HT, ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

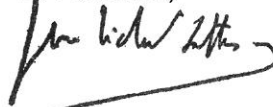
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2019 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES